



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 8 – 2010M

Carpe asiatique

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont le plus vaste écosystème d'eau douce au monde, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et servant de base économique pour la majorité du Canada et des États-Unis;

ET ATTENDU QUE l'une des plus importantes menaces à l'intégrité biologique de la ressource est les espèces envahissantes, qui ont pénétré dans le système à partir de toute une gamme de sources au fil des ans;

ET ATTENDU QUE plus de 180 espèces envahissantes distinctes sont actuellement présentes dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, causant des dommages écologiques et économiques considérables à la ressource et à toute la région;

ET ATTENDU QUE la plus importante menace à court terme vient de trois espèces de la carpe asiatique, aussi appelées carpe argentée, carpe à grosse tête et carpe noire;

ET ATTENDU QUE la carpe asiatique peut potentiellement déranger l'équilibre écologique des Grands Lacs et du Saint-Laurent en consommant de grandes quantités à la base de la chaîne alimentaire;

ET ATTENDU QUE la carpe asiatique a été introduite dans les piscicultures dans le Sud des États-Unis il y a plus de 30 ans, qu'elle s'est échappée de ces piscicultures jusqu'à des voies navigables et qu'elle est ensuite montée vers le nord en empruntant les fleuves Mississippi, Illinois et Ohio;

ET ATTENDU QUE la carpe asiatique a été trouvée dans le fleuve Illinois près du barrage Lockport, à seulement environ 40 milles de distance du lac Michigan;

ET ATTENDU QUE les tests d'ADN environnemental du système des voies navigables de Chicago ont porté à croire que la carpe asiatique pourrait déjà y être présente, ainsi que dans le lac Michigan;

ET ATTENDU QUE le système de voies navigables de Chicago a trois points de sortie potentiels vers le lac Michigan en Illinois et deux de plus en Indiana, ce qui porte à croire qu'il serait difficile de tenir la carpe asiatique à l'écart du lac Michigan;



ET ATTENDU QUE les autorités d'État, provinciales et locales aux États-Unis et au Canada ont entrepris de vastes travaux au cours de la dernière décennie pour tenir la carpe asiatique à l'écart du lac Michigan;

ET ATTENDU QUE tous les intervenants à l'égard de cet enjeu ressentent une impression d'urgence beaucoup plus grande, les tests de l'ADN environnemental ayant indiqué la présence de la carpe asiatique dans le lac Michigan et dans certaines parties du système de voies navigables de Chicago;

ET ATTENDU QUE le secrétaire à la Justice du Michigan a entrepris des poursuites, dans le cadre desquelles il a été joint par de nombreux autres États et par l'Ontario, contre l'État de l'Illinois et d'autres parties, en vue d'obtenir une intervention immédiate pour tenir la carpe asiatique à l'écart du lac Michigan;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît la menace très grave à la ressource que présente la carpe asiatique, et encourage tous les intervenants à aller de l'avant dans le cadre d'un effort concerté, avec un sens d'urgence aigu, afin de prévenir l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une série d'interventions à court, moyen et long terme doivent être entreprises pour stopper la migration de la carpe asiatique par voie du système de voies navigables de Chicago, en conformité avec la « déclaration d'union » de l'Alliance des villes datée en février 2010;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU que la meilleure solution à long terme, pour la santé du fleuve Mississippi et des Grands Lacs, est de restaurer la ligne naturelle de dispersion des eaux entre ces deux bassins hydrologiques. Toute solution doit tenir compte de l'usage actuel du système de voies navigables de Chicago pour les eaux pluviales et les eaux usées, le transport commercial, la récréation et l'intervention en cas d'urgence, ainsi que de la valeur commerciale et récréative de l'intégralité des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La recherche de solutions durables à long terme doit être amorcée par un engagement unifié, immédiat et notable des ressources et par un échéancier rigoureux. Le développement collaboratif de solutions à long terme, avantageuses pour tous les intervenants, devra suivre peu de temps après.



Signé ce 17^e jour de juin 2010

Denis Lapointe président
Maire de Salaberry-de-Valleyfield
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent